



# **PRÉPAREZ-VOUS À L'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE!**

Rencontre préparatoire à l'audience publique

# Participez à l'avenir de 4 façons!

---

1

## Comment prendre connaissance du projet?

- Consultez le Registre des évaluations environnementales.
- Prenez connaissance du résumé de l'étude d'impact et portez une attention particulière à ce qui vous intéresse.
- Lisez les questions et commentaires que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à l'initiateur du projet ainsi que les réponses de ce dernier.
- Déterminez les sujets que vous souhaiteriez approfondir.
- Faites une liste de questions en débutant par les plus importantes pour vous.

2

## Comment poser mes questions en première partie de l'audience?

- Assurez-vous que votre question est courte, claire et précise.
- Posez votre question en évitant de faire un préambule.
- Assurez-vous de bien comprendre la réponse et n'hésitez pas à demander des éclaircissements.
- Si de nouvelles questions vous viennent à la suite d'interventions d'autres participants, n'hésitez pas à vous réinscrire au registre.

3

## Comment présenter mon opinion en deuxième partie de l'audience?

- Choisissez le type de participation que vous préférez :
  - Mémoire écrit (présenté ou non);
  - Présentation verbale.
- Rédigez votre mémoire ou préparez votre présentation en répondant aux questions suivantes :
  - Qui êtes-vous?
  - Pourquoi le projet vous intéresse-t-il?
  - Quelles sont vos préoccupations à l'égard du projet?
  - En quoi le projet influence-t-il votre environnement et votre qualité de vie?
  - Ce projet est-il acceptable dans votre milieu?
  - Quelles sont vos suggestions pour améliorer le projet?
  - Autoriseriez-vous ce projet?

4

## Comment suivre l'évolution du dossier?

- Suivez nos travaux en consultant notre site Web au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) et inscrivez-vous dès maintenant à notre liste d'envoi courriel.
- Abonnez-vous à nos comptes Facebook et Twitter.

La Loi sur la qualité de l'environnement, qui est en vigueur depuis l'année 2018, prévoit que selon la nature des enjeux que soulève un projet, le ministre peut mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique sur le projet sans période d'information publique. Dans ce contexte, le BAPE offre aux citoyens la possibilité de participer à une rencontre publique préparatoire durant laquelle les membres de la commission nommés par le président du BAPE présentent l'information nécessaire pour participer activement aux travaux de la commission.



### SAVIEZ-VOUS QUE...?

- Il arrive parfois qu'une question soit suffisamment complexe pour que la réponse ne soit disponible que lors d'une séance ultérieure ou même dans les jours suivant les séances publiques. Dans ce cas, la réponse est publiée sur notre site Web.
- Si votre mémoire contient des documents dont vous n'êtes pas l'auteur, vous devez indiquer la référence bibliographique ou ajouter l'hyperlien vers le document de référence. Le BAPE ne peut diffuser sur son site Web un mémoire s'il contient des documents pour lesquels les droits d'auteur n'ont pas été obtenus au préalable.
- Le BAPE est soucieux de maintenir un climat serein pour permettre aux citoyens de participer pleinement aux travaux de la commission. Dans le cas où un participant ne respecterait pas les règles, la commission se réserve le droit de l'interrompre.
- Le BAPE analyse les projets dans une perspective de développement durable en se penchant sur les aspects écologiques, sociaux et économiques de chacun d'eux.
- Le BAPE n'est pas décisionnel. C'est en s'appuyant sur le rapport de ce dernier et sur l'analyse de son ministère que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques formule ses recommandations au Conseil des ministres, à qui revient la décision d'autoriser le projet, d'exiger des modifications ou de le refuser.
- Si vous souhaitez participer à nos travaux, une section complète de notre site Web vise à vous accompagner. Rendez-vous au [www.bape.gouv.qc.ca/fr/participer/audience-publique](http://www.bape.gouv.qc.ca/fr/participer/audience-publique) pour obtenir plus de détails sur chacune des étapes.



**Informer**



**Consulter**



**Enquêter**



**Aviser**

**Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement**

**Québec**



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,  
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.